

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " " six mois, 14 " "
 " " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné par la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 18^{me} avril 1867.

BULLETIN.

La question du Luxembourg demeure toujours en suspens et ce *status quo* se prolongera quelque temps encore. au grand préjudice du monde des affaires qui désire une solution rapide dans un sens ou dans l'autre.

Aujourd'hui, comme avant-hier, nous en sommes réduits aux conjectures sur l'état actuel des négociations. Les renseignements les plus contradictoires sont publiés par les journaux; nous croyons fort que nul ne connaît la vérité.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence une dépêche publiée par le *Mémorial diplomatique*, journal ordinairement bien informé et qui passe pour l'organe officiel du gouvernement autrichien. Voici cette dépêche :

Berlin, 19 avril.

Je puis vous affirmer aujourd'hui d'une manière certaine que, quelle que soit la solution qui intervienne, la Prusse n'évacuera pas le Luxembourg. Elle prend même des mesures pour s'y fixer et faire élargir les parcs d'artillerie.

Un mot d'ordre, dans le sens de la non-évacuation, a été donné à la presse officieuse.

On attend avec impatience la réunion de la Chambre.

La Correspondance officielle dit : l'évacuation serait l'abdication.

A la suite de cette dépêche, la feuille que nous citons s'exprime ainsi :

Les dernières informations que nous recevons de Berlin ne confirment pas les impressions pacifiques que nous avaient communiquées antérieurement nos correspondants.

D'après les bruits les plus répandus, la Prusse n'aurait fait aucune concession sérieuse sur la question de l'évacuation du Luxembourg; et, dans d'autres cercles, on ajoute même que les conditions qu'elle y mettrait seraient pires que l'occupation elle-même.

Diverses combinaisons ont été proposées par les puissances neutres pour régler à l'amiable le différend du Luxembourg.

L'Autriche et l'Angleterre en ont proposé une que le plénipotentiaire français a acceptée *ad referendum*; la Russie en a proposé une autre, à laquelle l'Angleterre s'est ralliée ultérieurement.

En l'état, nous croyons que les puissances sont d'accord sur deux points : le premier, c'est que les Prussiens doivent évacuer le Luxembourg; le second, c'est que le grand-duché ne saurait être neutralisé. — Boutet.

D'où nous concluons : que la France demande — nous pourrions dire exige — l'évacuation par les Prussiens de la forteresse de Luxembourg, qui est une menace constante pour notre pays; que les puissances garanties reconnaissent la légitimité de nos demandes, mais que la Prusse refuse toute concession à ce sujet.

Voilà la situation comme on la comprend généralement. Les propositions d'accommodement de l'Autriche de la Russie et de l'Angleterre pourront-elles la modifier dans un sens pacifique? Nous le souhaitons sans oser l'espérer.

J. REBOUX.

L'ÉLEVATION DES SALAIRES.

II.

LES FRAIS GÉNÉRAUX.

Les frais généraux nous dévorent, avons-nous dit dimanche dernier, et nous avons promis de définir ce qu'il faut entendre par ces mots : FRAIS GÉNÉRAUX.

On appelle *frais généraux*, dans le commerce, les frais de toute nature qui, sans accroître la valeur des produits, sont pourtant nécessaires à leur exploitation.

Ainsi les loyers figurent au compte des frais généraux. Les paiements de gages aux commis, aux employés, frais généraux; — les embellissements de magasins, frais généraux; — les dépenses de voyages, les frais de représentation, les frais de surveillance, d'assurance, de publicité, etc., etc., frais généraux.

Ces frais ne doivent pas dépasser une juste mesure, sinon leur poids fait pencher le plateau de la balance du côté de la perte, et leur excès renverse le plus solide établissement.

Les familles où les frais généraux dominent s'endettent et tombent dans la misère.

Les industries où les frais généraux excèdent les bénéfices aboutissent fatalement à la faillite.

Les administrations où les frais généraux ne sont pas en proportion des rentrées se ruinent et deviennent ruineuses pour leurs administrés.

De même les gouvernements qui ne savent pas limiter leurs frais généraux aux ressources de la nation obèrent leurs finances, grèvent le présent, l'avenir et courent à la faillite comme les simples particuliers.

Ce qui est vrai pour les individus, pour les familles, pour les industries, pour les administrations, est vrai aussi pour les gouvernements et pour les peuples.

Il faut donc proportionner ses frais généraux à ses revenus, à ses bénéfices, sinon, c'est la ruine infaillible, la ruine d'autant plus rapide, qu'on aura plus cherché à masquer sous des apparences fleurettées la hideuse réalité.

Examinons si, au point de vue financier et économique, nous avons aujourd'hui dans notre pays des frais généraux en proportion avec nos revenus...

Appuyé sur les faits, sur les données de la statistique, sur les documents officiels, nous pourrions produire des chiffres au bout de nos lignes. Leur appréciation découlerait tout naturellement de la logique, du bon sens. A défaut même de la logique et de bon sens, la tenue des livres prononcerait. Il ne s'agit que d'une question de comptabilité commerciale.

Qu'est-ce que la France, en effet? La France est une maison de commerce. La France est une exploitation agricole et industrielle.

C'est une vaste société en commandite, comptant 40 millions d'intéressés. Ses comptes ne sont pas plus difficiles à établir que si elle n'en comptait que 400 ou que 40; c'est une question de zéros.

A combien s'élevaient nos REVENUS? A combien s'élevaient nos FRAIS GÉNÉRAUX? Telle est la double question à résoudre? Parlons d'abord de nos revenus.

En nous appuyant sur les études faites par Chaptal (1) il y a cinquante ans, sur

es œuvres de M. Ch. Dupin (2), Raspail, Balbi, C. Dutens, M. de Morogues et autres, et sur les données fournies par la *Statistique officielle de la France*, on trouve que le revenu brut annuel des citoyens en France était :

en 1780 (Louis XVI),	de 4,011 millions de liv.
1790 —	4,655 —
1800 (le Consulat),	5,402 — de fr.
1810 (l'Empire),	6,270 —
1820 (Louis XVIII),	7,862 —
1830 (Louis-Philippe),	8,800 —

En suivant les mêmes progressions et en tenant compte des faits qui les modifient, on trouve que ce revenu brut a dû s'élever :

en 1840 (Louis-Philippe), à 10 milliards de fr.
1850 (2^e République), à 11,500 milliards.

Nous nous en tenons, pour ce dernier chiffre, aux évaluations les plus modérées, afin de ne pas être taxé d'exagération. Seulement, à titre de renseignement, nous devons dire que certains traités de statistique portent cette dernière évaluation à 12 milliards, 12 milliards et demi et même 13 milliards.

En admettant, ce qui est vrai, selon nous, que, de 1850 à 1866, la somme de ce revenu ait doublé, ou à peu près, par suite des créations considérables de nos voies de fer, des entreprises de toute sorte, de la plus-value des fermages de terre, des loyers de maisons, de l'amélioration des cultures, de l'accroissement du commerce, de l'industrie, et de toutes les branches de la production française en général, le tout favorisé par les découvertes de l'or de la Californie et de l'Australie, on trouve que le revenu brut de la France peut s'évaluer :

En 1866 (Napoléon III), à 20 milliards.

Nous faisons grâce à nos lecteurs des recherches et des travaux auxquels nous nous sommes livré et de la démonstration rigoureuse, mais trop complexe qui justifie notre calcul.

Si l'on pouvait la révoquer en doute, nous ferions appel aux souvenirs remontant à seize ans.

Nous leur dirions de comparer, par la pensée seulement, ce qu'était la France de 1850 et ce qu'est la France en 1866, au point de vue de l'accroissement de nos

(2) Le baron Charles Dupin, *Forces productives et commerciales de la France*, t. II, p. 263 (1825).

Le même, *Rapport à la Chambre des députés*, 14 avril 1831.

richesses matérielles, chemins de fer, constructions urbaines, constructions rurales dans toute la France, sans exception, et nous leur laisserions le soin de conclure.

La période écoulée de 1850 à 1866, période qui a vu appliquer, sur une échelle immense, les forces de la vapeur et de l'électricité, et qui, comme nous l'avons dit, a été secondée par les découvertes de l'or en Amérique et en Australie, n'a son équivalent dans l'histoire qu'à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, après la découverte de l'imprimerie, de la boussole, de l'Amérique, et de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance.

En supposant toutefois, pour rester dans les limites d'une stricte évaluation, que le chiffre du revenu brut de 20 milliards doive être diminué d'un vingtième, à cause des catastrophes financières, industrielles, etc., etc., auxquelles nous venons d'assister depuis deux ans; à cause de la mauvaise récolte des céréales, et de mille autres faits présents à la mémoire de chacun, on estime que notre revenu brut est encore de 19 milliards.

Et, partant de ce fait, on trouve que, pour une population de 40 millions d'âmes, le revenu brut moyen et annuel serait de 475 fr. par tête, soit à quatre personnes par famille, père, mère et deux enfants; ou père, mère, un enfant et un vieillard, de 1,900 fr. par an.

Tel serait le compte, si la répartition du revenu brut était faite d'après des règles économiques semblables à celles que voudraient préconiser certains hommes au détriment du grand principe et du grand droit : la liberté!

Mais ce compte-là n'est pas possible, et n'est pas vrai dans la pratique : c'est ici, en effet, qu'interviennent les FRAIS GÉNÉRAUX avec leurs armes formidables et leur comptabilité privée ou publique; ils demandent au revenu brut :

- 1° Le budget de l'Etat;
- 2° Le budget des communes;
- 3° Les augmentations de loyers;
- 4° Les prix des transports;
- 5° Les augmentations de salaires.

A combien s'élevaient chacun de ces cinq comptes en particulier et l'addition des cinq comptes réunis à déduire du revenu brut.

Telle est la question que nous aurons à examiner.

PAULIN CAPERON.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 21 AVRIL 1867.

— 12 —

LES ROQUEVAIR

— VIII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 19 avril).

Travaillez donc à vous défaire, même avec moi, de ces sentimentalités qui vous ont été inspirées par votre aïeule; elle trouvait cela très-beau, c'était un reflet de sa personnalité; mais moi, qui ne vois la vie que par ses côtés réels, je trouverais ces exagérations très-ridicules, surtout venant de vous.

Moi pauvre enfant, une mère doit toujours la vérité à son fils : eh bien, la nature vous a traité un peu en marâtre, et vous devez chercher à être assez simple dans vos manières et dans votre langage pour passer dans le monde sans trop attirer l'attention. Voilà pourquoi je vous

conseille de vous défaire de votre crêpe, de votre gilet noir, de votre cravate noire et de vos airs lugubres. Il ne me convient pas de vous voir poser dans mon salon pour l'exagération du sentiment filial.

— Mon intention, ma mère, n'est point de paraître dans le monde; vivre dans votre maison, vous voir lorsque vous serez seule, travailler à perfectionner mon éducation, c'est tout ce que j'ambitionne.

— Voilà un très-beau plan; je suis loin de le désapprouver; seulement je vous préviens que vous ne devez pas renoncer entièrement au monde. Je reçois beaucoup; mon fils aîné ne doit pas avoir l'air d'être exilé ou de s'exiler lui-même de mon salon.

Quant à vos comptes de tutelle, je dois vous dire qu'une partie de ma dot ayant été perdue par suite des révolutions (il était de mode alors d'accuser la révolution des pertes de fortune), la terre de Roquevaire est insuffisante pour le recouvrement de mes droits. Vous êtes donc, ainsi que votre frère, entièrement sous dépendance, car ce que votre grand-mère vous a donné ne peut suffire pour vous y sous-traiter. Consultez mon contrat, le testament de votre père, et vous verrez que je me renferme avec vous dans la stricte vérité. Sans l'héritage de ma tante, je se-

rais pauvre moi-même. Au reste, je vous le répète, consultez un homme de loi.

— Cela est parfaitement inutile, ma mère; je suis heureux de dépendre de vous, et lorsque je croyais avoir quelques droits, ma pensée était de vous les abandonner.

— C'est très-beau, très-beau, assurément, dit madame de Roquevaire. Vous êtes pour les actions héroïques, les désintéressements sublimes. Je ne croyais pas que ma belle-mère vous eût inspiré pour moi des sentiments aussi chevaleresques.

Telle fut la première entrevue de la mère et du fils.

Louis était une bonne nature, pas trop gâtée par une adulation continuelle. Il était bien un peu fat, un peu présomptueux; mais il avait une si charmante figure, une gaité si franche, il était orgueilleux avec tant de naïveté; sa bourse était si souvent au service de ses amis, il avait tant d'indulgence pour leurs prétentions bien ou mal fondées, qu'il était difficile de ne pas l'aimer. Il n'avait pas une très-grande valeur réelle, mais il était cependant loin d'être un homme ordinaire.

Il fut très-heureux de revoir son frère, qu'il avait toujours beaucoup aimé; mais il ne put s'imaginer que Paul fut son aîné. Il le trouva si gauche et si timide qu'il se

crut obligé de le prendre sous sa protection. Heureusement que les airs protecteurs de Louis n'étaient pas sans un mélange d'affectueuse bonhomie, et que Paul ne demandait pas mieux que de se laisser dominer.

Une grande intimité s'établit entre les deux frères, et madame de Roquevaire fut entraînée à une certaine bienveillance envers cet enfant que Louis aimait.

Nous trouvons dans des papiers qui nous ont été confiés des lettres de Paul à l'abbé de Vermot : elles auront leur intérêt.

PAUL A L'ABBÉ DE VERMOT.

Vous comprenez, cher et respectable ami, combien mon cœur a été rudement froissé par la réception dont je viens de vous faire le récit.

Je ne puis me plaindre qu'à vous : ces souffrances de l'âme que j'éprouve, nul ici ne les comprendrait. Je suis seul. Mon frère, il est si léger!... Il vient d'obtenir son admission dans la garde royale; il est ivre de joie; il aura un bel uniforme, de beaux chevaux; que lui faut-il de plus! Il ne rêve que plaisir. Envisager la vie par ses côtés sérieux ne saurait entrer dans sa pensée. Nous nous aimons, et je cause volontiers avec lui. Il me reproche un peu de pédantisme, lorsque je veux lui parler

raison, et surtout l'engager à consacrer à l'étude de l'état qu'il a embrassé les longues heures que son service laisse libre. Lui, de son côté voudrait me donner un peu de son usage du monde et surtout de cet aplomb imperturbable qui nait sans doute de l'heureuse persuasion de son mérite.

Vous voulez connaître toutes les impressions que j'éprouve en entrant dans un monde entièrement nouveau pour moi.

Dans ce moment il me serait difficile de les analyser.

Je suis dans une espèce d'étourdissement physique et morale qui ne me permet pas de distinguer ce que j'éprouve; la sensation dont je me rends le mieux compte est celle de l'isolement.

Je sens le besoin d'arranger ma vie, et je ne sais par où commencer. Je me demande quelquefois si cela est possible ici.

Mon frère m'a déjà fait parcourir une partie de Paris; j'ai vu les jardins publics, les bibliothèques, les musées, les églises, les colonnes, les arcs de triomphe, Versailles, Saint-Cloud, Saint-Denis, Sévres, Fontainebleau; tout cela en dix jours!

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)